

Confirmation de collaboration

Annexe B : Finances

La section a notamment les tâches suivantes :

1. Tenir une comptabilité complète (budget, journal, clôture des comptes au 31 mars, bilan, etc.) et veiller à ce qu'aucune perte/aucun déficit non couvert(e) ne soit occasionné(e).
2. Organiser un contrôle de la comptabilité de la section par des vérificateurs des comptes et obtenir un rapport de vérification.
3. Assurer un contrôle de l'argent recueilli durant l'Opération Nez Rouge ainsi que de tous les versements d'argent tout au long de l'année (y compris pour les Services Nez Rouge).
4. Les dons des utilisateurs sont à la disposition de la section Nez Rouge pour le financement de l'Opération.
5. Chaque section reverse CHF 5.- par transport effectué durant l'Opération Nez Rouge à Nez Rouge Suisse. Ce montant sera versé jusqu'à fin mars.
6. Dans la mesure du possible, une partie des dons remis par les utilisateurs de l'Opération Nez Rouge sera distribuée à une ou à des œuvres à but social et non lucratif. La section communiquera à Nez Rouge Suisse la liste des œuvres bénéficiant de l'aide de l'Opération Nez Rouge.

Le comité d'organisation de la section remettra un exemplaire du rapport des vérificateurs des comptes à Nez Rouge Suisse ainsi que la copie du procès-verbal de l'Assemblée générale de la section (au plus tard le 30 juin de chaque année). Nez Rouge Suisse pourra, en cas de situation financière peu claire, demander un complément d'information.

L'année comptable commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante. À la fin de chaque année comptable, la section clôture les comptes au 31 mars. Les bénéfices sont mis à disposition de l'exercice suivant. Une couverture pour les éventuelles pertes devra être trouvée le plus rapidement possible, au plus tard avant la fin de l'année comptable suivante.

La section est responsable, uniquement jusqu'à concurrence du montant de sa fortune, des éventuelles pertes financières ainsi que des obligations résultant des actions commerciales entreprises. La responsabilité financière et juridique de Nez Rouge Suisse ainsi que de la Fondation Nez Rouge ne peut en aucun cas être engagée pour les actes résultant des organes de la section.